

Ministry of Education

Education Finance Branch
Queen's Park
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9060
Fax: (416) 325-6370
Email: Marie.Li@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation

Direction du financement de
l'éducation
Queen's Park
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: (416) 327-9060
Télééc.: (416) 325-6370
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca

**2014: SB19****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE: Joshua Paul
Directeur
Direction du financement de l'éducation

DATE: août 19, 2014

OBJET : Relevés des effectifs et instructions pour 2014-2015

Je vous informe par la présente que les instructions concernant les relevés des effectifs des écoles de jour et de l'éducation permanente, ainsi que les listes de cours aux fins des subventions pour l'année 2014-2015, sont maintenant disponibles sur le site Web du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/forms.html> et sur celui de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières à <http://faab.edu.gov.on.ca/EnrolmentFR.htm>. J'encourage tous les membres du personnel chargés des rapports sur les effectifs, et plus particulièrement les directeurs et directrices d'école, à lire attentivement ces documents avant le début de l'année scolaire.

Instructions pour les relevés des effectifs des écoles de jour

Les instructions pour les relevés des effectifs des écoles de jour ont été mises à jour afin de refléter les modifications apportées aux politiques et aux procédures, notamment :

- l'élimination du compte rendu des effectifs à mi-temps par suite de la pleine mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et des modifications connexes apportées au Règlement de l'Ontario 75/14, « Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2014-2015 des conseils scolaires ».

- la classification des élèves d'âge de 1^{re} année inscrits à la maternelle ou au jardin d'enfants comme des élèves de la maternelle ou du jardin d'enfants à temps plein dans le calcul des effectifs.

Les instructions pour les relevés des effectifs des écoles de jour ont également été mises à jour pour clarifier le fait que la politique relative à l'absence prolongée d'une classe en particulier n'est établie qu'à des fins de financement.

Relevés des effectifs et instructions pour l'éducation permanente

Les instructions concernant les relevés des effectifs pour l'éducation permanente ont été mises à jour afin de refléter les modifications apportées aux politiques et aux procédures, notamment :

- la saisie de données dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) dans le cadre de l'initiative de rapport de données sur les effectifs;
- la déclaration de toutes les données relatives à l'effectif quotidien moyen du programme de lecture, d'écriture et de calcul dans le relevé des effectifs du programme de lecture, d'écriture et de calcul.

Listes des cours des programmes d'éducation permanente

Le processus de compilation et de déclaration de l'effectif quotidien moyen des programmes d'éducation permanente et d'études personnelles pour les besoins des états financiers de 2014-2015 a changé depuis l'année dernière. 2014-2015 est une année de transition dans la première phase de l'initiative de rapport de données sur les effectifs, les conseils scolaires devant déclarer les données sur les cours à crédit parallèlement dans le SISON et dans le SIFE. Dans le cadre de cette première phase de l'initiative, les conseils scolaires doivent verser dans le SISON les données sur les personnes inscrites aux cours à crédit, y compris les cours d'études personnelles des écoles de jour, les cours d'été, les cours suivis par des adultes en vue de l'obtention d'un diplôme et les cours par correspondance, d'autoformation ou de formation en ligne. Les conseils scolaires doivent effectuer le rapprochement entre les données versées dans le SISON et les données saisies manuellement dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

Les conseils scolaires doivent comme auparavant dresser les listes de cours et les soumettre au ministère, en puisant dans les relevés appropriés du ministère les données déclarées à des fins de financement, car on prévoit que des erreurs se produiront lors de la saisie des données dans le SISON.

Les listes de cours doivent être transmises d'ici le 18 septembre 2015 dans le format Microsoft Excel fourni sur notre site Web. Les conseils scolaires qui éprouvent des difficultés techniques concernant cette transmission devraient s'adresser au personnel du ministère indiqué ci-dessous. Veuillez soumettre vos listes de cours par courriel à accountability.reports@ontario.ca.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes à propos de ces politiques et procédures, communiquez avec l'agente ou l'agent des finances affecté à votre conseil scolaire. Vous pouvez également communiquer avec Karen Connor à karen.connor@ontario.ca ou Nicholas Grieco à nicholas.grieco@ontario.ca.

Je vous remercie de votre coopération.

Original signé par

Joshua Paul

cc : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances